



L'ENQUÊTE PUBLIQUE POUR L'AIRE DE MISE EN VALEUR DE L'ARCHITECTURE ET DU PATRIMOINE DE CHÂTEAU-THIERRY EST LANCÉE

La Ville de Château-Thierry est couverte depuis 2006 par une Zone de Protection du Patrimoine Architectural, Urbain et Paysager (ZPPAUP) devenue Site Patrimonial Remarquable (SPR). Ce classement a pour objet de protéger et de mettre en valeur le patrimoine architectural, urbain et paysager d'un territoire.

Depuis plusieurs années, la Communauté d'agglomération de la région de Château-Thierry, en partenariat étroit avec la Ville de Château-Thierry et les services de l'Unité Départementale de l'Architecture et du Patrimoine (UDAP) travaillent à l'évolution du Site Patrimonial Remarquable et sa transformation en Aire de mise en Valeur de l'Architecture et du Patrimoine (AVAP).

La révision du document permet une prise en compte accrue des enjeux paysagers et des objectifs de développement durable. Il en résulte un périmètre de protection étendu, intégrant les anciens hameaux (les Chesneaux, Saint-Martin), l'île et les berges de la Marne et des règles relatives aux dispositifs de production d'énergie renouvelable et d'isolation par l'extérieur.

Comme le document actuel, le projet d'AVAP identifie différentes catégories d'immeubles (remarquables, d'intérêt et non repéré) et définit les prescriptions et recommandations à mettre en œuvre, dans chaque secteur du périmètre protégé, en fonction de chaque catégorie de bâti. Il s'appliquera à tous les travaux ayant pour effet de modifier l'aspect d'une construction.

Depuis le 29 mai et jusqu'au 28 juin 2024, les habitants sont invités à consulter le projet et à donner leur avis, dans le cadre de l'enquête publique :

- lors des permanences du commissaire enquêteur, organisées en Maison Cœur de Ville, au 25 bis Grande Rue à Château-Thierry le samedi 15 juin 2024, de 9h à 12h et le vendredi 28 juin 2024, de 9h à 12h ;
- à l'Aiguillage, au 2 avenue Ernest Couvrecelle, à Etampes-sur-Marne, sur le registre d'enquête ou par voie postale ;
- ou par courrier électronique, à l'adresse enquete.publique-urbanisme@carct.fr.

CONTACT PRESSE

COMMUNAUTÉ D'AGGLOMÉRATION
DE LA RÉGION DE CHÂTEAU-THIERRY

Cheffe du service communication :

Emilie MATHIS

Téléphone : 03 23 82 52 14

Courriel : emilie.mathis@carct.fr

Adresse : L'Aiguillage

2, avenue Ernest Couvrecelle

02400 Etampes-sur-Marne

Site web : www.carct.fr



@aggloregionchateauthierry



#agglochateauthierry

L'ensemble du dossier est téléchargeable sur le site www.carct.fr – [rubrique Les Sites Patrimoniaux Remarquables](#).

À l'issue de l'enquête publique, le projet d'AVAP de Château-Thierry, éventuellement modifié pour tenir compte des avis qui ont été joints au dossier, des observations du public et du rapport du commissaire enquêteur, sera approuvé et se substituera à l'actuelle Zone de Protection du Patrimoine Architectural, Urbain et Paysager [ZPPAUP].

